

L'ajournement

parti et peut-être celui de l'opposition officielle auraient des amendements que nous ne pourrions pas présenter autrement. Pouvons-nous demander ce que le gouvernement et l'opposition officielle en pensent pour savoir si le consentement unanime sera demandé et accordé?

M. Turner: Monsieur l'Orateur, nous avons proposé qu'en ce qui concerne les amendements proposés au bill C-78, le délai d'avis soit reporté à 10 heures ce soir pour ceux qui seront étudiés demain, et à 5 heures vendredi pour ceux qui seront étudiés lundi ou plus tard, au besoin. Le leader de l'opposition y consent-il?

● (2200)

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le leader parlementaire adjoint de l'opposition officielle, ce problème nous est tombé dessus il y a environ 45 minutes. Nous avons tenté, en vain, de rejoindre notre critique des questions du travail. Nous ignorons si nous avons des amendements à proposer. Il y a quelques instants, j'ai eu un bref entretien avec le whip du gouvernement, et je lui ai demandé si le gouvernement avait des amendements à proposer. Il l'ignorait. Il me semble impossible de donner notre consentement dans les circonstances.

J'ajoute que, puisque le gouvernement juge que le bill C-78 est urgent au point qu'il faut en discuter demain et supprimer la journée d'opposition, il devrait avoir préparé son dossier. Il ne l'a pas fait, de toute évidence, puisqu'il réclame un délai. Dans ces circonstances, et vu que cette question nous a été imposée subitement, nous ne pouvons pas accorder notre consentement, mais je propose que la question soit soulevée de nouveau demain, lorsque nous aurons pu rejoindre notre critique du travail. À défaut de cela, on pourra appeler demain un autre article quelconque, et nous pourrions étudier le bill C-78 lundi.

M. Smith: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas induire en erreur le leader parlementaire de l'opposition officielle. Je lui signale que nous avons donné préavis que nous voulions proposer des amendements.

M. Nielsen: Le député n'a pas suivi mon argumentation. Je le savais, car je m'étais renseigné auprès du bureau de la Chambre. Ces amendements ont été déposés avant 6 heures ce soir, conformément au Règlement. Mais quand j'ai demandé au whip d'en face si le gouvernement avait d'autres amendements, il m'a répondu qu'il l'ignorait. C'est de ces éventuels amendements additionnels que je parlais.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FINANCES—LES AVANTAGES RELATIFS AUX NOUVEAUX TRANSFERTS FISCAUX POUR LE QUÉBEC

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, le 10 février, j'adressais une question au ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès) au sujet des transferts fiscaux pour le gouvernement du Québec et de la situation se rapportant aux gains ou aux pertes pour cette province, en fonction des fonds qui retourneront à la province de Québec. Le ministre me confirmait certains chiffres de façon très abrégée. Voilà donc pourquoi je demande ce soir des précisions sur cette fameuse guerre des chiffres qui s'en vient, il va sans dire, parce que depuis la fin de la conférence fédérale-provinciale le gouvernement péquiste veut faire croire à la population du Québec que tous les maux économiques et les problèmes du Québec sont toujours, suivant leur rengaine, la faute du gouvernement fédéral. Le gouvernement péquiste a fait répéter en fin de semaine dernière, par les media, que le cabinet se réunirait en «conclave» pour évaluer la situation financière du Québec, parce que la dernière conférence fédérale-provinciale se traduisait, selon eux, par une perte de 675 millions de dollars pour le Québec. Je trouve cette situation aberrante, monsieur le président, de la part de ce gouvernement séparatiste, qui veut faire oublier à la population sa mauvaise administration en essayant de passer le plat au gouvernement fédéral et en disant: Eh bien, vous avez à Ottawa 74 députés libéraux qui ne vous défendent pas, qui ne font rien. C'est la vieille rengaine évidemment en fonction qui revient maintenant sur la situation des transferts fiscaux, d'où la question au ministre le 2 février.

Monsieur le président, quand je vois toute cette situation, je ne peux m'empêcher de parler de bien des choses faites par le gouvernement péquiste, séparatiste, à Québec, qui évidemment nous a annoncé de façon très magnanime le 17 novembre une augmentation de la taxe sur l'essence, et qui nous a permis à nous, les Québécois, d'avoir évidemment le prix de l'essence le plus élevé au Canada. Il nous a également permis, en ce qui a trait à l'électricité, de subir une augmentation de 16 p. 100 en janvier. Il a permis d'enlever aux producteurs agricoles des licences N sur leurs plaques d'immatriculation. Il a permis aussi les coupures en ce qui a trait au drainage des terres agricoles et aux heures relativement à la machinerie lourde. Enfin, monsieur le président, je me réfère même à un article de *La Presse* de l'automne dernier contre le droit des Québécois d'être surtaxés. Après cela, on vient nous dire qu'on ne participe pas aux conférences fédérales-provinciales, parce que c'est la suite de l'isolement du gouvernement du Québec à une certaine conférence constitutionnelle, dont tout le monde d'ailleurs se souvient. Et quand on voit cet article contre le droit des Québécois d'être surtaxés, et qu'on vient dire qu'on va subir une perte de 675 millions de dollars, quand à ce moment-là nous n'avons pas encore tenu cette fameuse conférence fédérale-provinciale sur l'économie, alors que les chiffres cités étaient de l'automne dernier, où nous disions que, par exemple, pour le palier d'imposition d'une personne de \$12,061, le Québec, en pourcentage, l'imposait à 40.53 p. 100, ...